

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
DE SEINE & MARNE

CLIMAT / ÉNERGIE

DÉCRET TERTIAIRE ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :
TOUT COMPRENDRE

Collectivité locale, votre parc immobilier (école, cantine, mairie, équipements sportifs, locaux techniques, ...) dépasse 1 000m² de plancher, vous pouvez être concernés par l'application du décret Tertiaire !

Créé le:  25/10/2022

L'ambition du plan de sobriété énergétique...

... est de **sortir progressivement la France de sa dépendance aux énergies fossiles** tout en réduisant de 40% la consommation d'énergie d'ici 2050 dans un objectif de neutralité carbone à atteindre.

Le décret Tertiaire vise à agir de façon ambitieuse sur les consommations de nos bâtiments existants. L'objectif est de réduire progressivement nos factures d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 en fonction d'une année déclarative de référence.

Votre parc immobilier (école, cantine, mairie, équipements sportifs, locaux techniques, ...) dépasse 1 000m², vous pouvez être concernés par l'application du décret Tertiaire.

Cette réglementation oblige à réduire la consommation énergétique du parc tertiaire tout en déclarant annuellement ses consommations sur la plateforme OPERAT.

4 leviers d'action

4 leviers permettent de réduire vos consommations et vos factures énergétiques :

- la performance énergétique,
- les équipements,
- les modalités d'exploitation,
- le comportement des occupants

Les assujettis ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour déclarer les consommations de référence.

Face à la demande croissante des collectivités, ID77 vous propose une nouvelle offre pour vous aider à identifier et définir vos projets de rénovation énergétique. ID77 vous accompagne pour évaluer votre patrimoine et vous aide à prioriser vos travaux.



Alors n'hésitez pas à consulter l'offre C93 "Accompagnement pour la rénovation énergétique de bâtiments publics", ID77 vous conseillera afin de prioriser les travaux sur les bâtiments les plus énergivores !

LIENS UTILES

- [Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 \(https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038812251/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038812251/)
- [Décret tertiaire : 3 minutes pour tout comprendre \(https://www.caue77.fr/architecture-et-patrimoine/decret-tertiaire\)](https://www.caue77.fr/architecture-et-patrimoine/decret-tertiaire)